

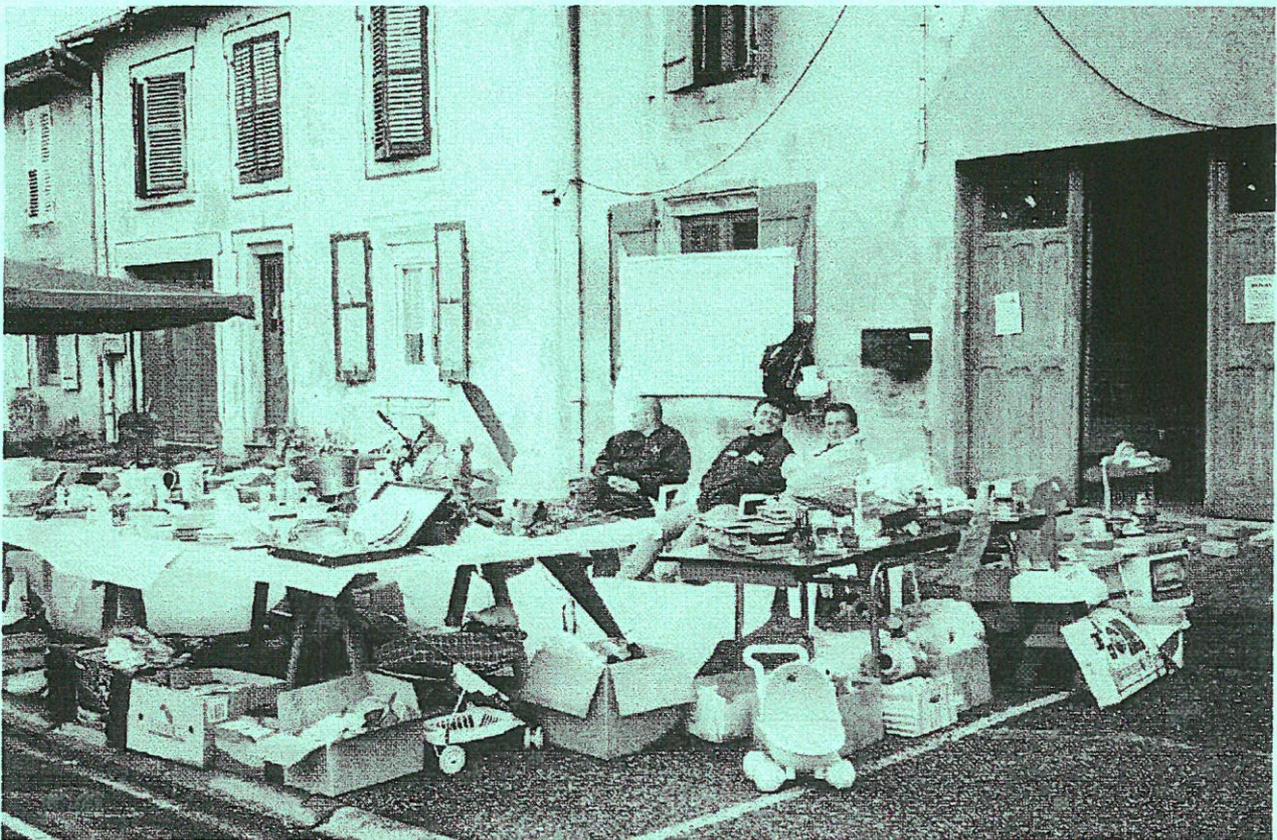
Entre Nous



COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin d'Information

=====MAI-JUIN 2005 N°443=====



Vide grenier du 15 mai 2005

Dépôt légal : 328/820 Imprimerie : Mairie de Thiaville

LE MOT DU MAIRE

La rumeur



En fait, elle est presque toujours orientée pour satisfaire une opinion isolée qui est d'ailleurs souvent attachée à un intérêt personnel.

Pour exemple : **le projet de lotissement locatif**.

Rien qu'avec le sigle HLM, il est facile de l'assimiler à un épouvantail. L'on peut même, avec un peu plus d'imagination sectaire, annoncer un nouveau foyer d'insécurité qui abriterait des étrangers pauvres, donc dangereux et associaux. L'on pourrait même, enfin, localiser le méchant en cas de problème ou d'indélicatesse.

CE PROJET EST UN BON PROJET.

Après mon prédécesseur Michel JACQUEL qui l'a initié avec toutes les difficultés et la patience qu'il a fallu pour l'acquisition du foncier, j'en ai fait aussi, avec le Conseil qui l'a soutenu, un objectif pour notre collectivité.



POURQUOI ?

NOUS MANQUONS D'ESPACE LOCATIF.

-NOS PROPRES ENFANTS DOIVENT VIVRE A L'EXTERIEUR DU VILLAGE QUAND ILS QUITTENT LE NID FAMILIAL (surtout s'ils « se mettent en ménage »)

-IL FAUT MAINTENIR UNE JEUNESSE RENOUVELABLE CHEZ NOUS, EN ATTENDANT QU'ILS ACCEDENT A LA PROPRIETE, QUI EST L'ASPIRATION D'UNE JEUNESSE AMBITIEUSE.

ET ENCORE

FAUDRA-T-IL OBTENIR APRES PLUSIEURS ANNEES D'ATTENTE LES FONDS SPECIFIQUES TOUJOURS RESERVES AUX PLUS GRANDS

CE SERA

UN LIEU D'HABITAT EN HARMONIE AVEC NOS MAISONS, ET NOUS Y VEILLERONS, PAR L'IMPLANTATION DE PAVILLONS (une dizaine) A DIMENSIONS HUMAINES.

Quand à l'insécurité, il me faut en parler, non pas qu'elle soit grave, mais parce qu'elle devient pour vous, donc pour moi, une véritable préoccupation.

La propriété n'est plus respectée ici, ailleurs c'est le vandalisme du sournois, l'acte gratuit de l'irresponsable.

J'ai déposé une plainte pour les dégradations récentes afin de renforcer et donner l'autorité nécessaire à notre brigade de Gendarmerie. Je le répète, je suis également, avec mes adjoints, prêt à vous aider ou intervenir en cas d'urgence sur notre territoire.

Ensemble, nous pouvons faire régresser la malveillance et mieux protéger nos biens.

A vous toutes, à vous tous, je vous souhaite de profiter de beaux jours ensoleillés et de vacances bien méritées.



Bien cordialement

Michel GEORGES

1 Achat terrain PETITJEAN

Dans le cadre d'un projet d'amélioration de l'assainissement, il est décidé de procéder à l'acquisition de deux parcelles en partie boisées situées au lieu dit les « Grands Fins » d'une contenance de :

- 9a55 pour la D 542

- 5a75 pour la D 543

soit un total de 1.530 m² appartenant à Mme PETITJEAN veuve de M. COLLOT Hubert pour la somme de 860 euros.

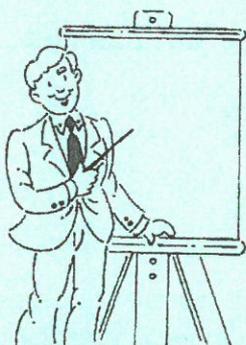


2 Convention avec le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) pour améliorer l'urbanisation de la rue du Pré de la Scie

La commune sollicite du CAUE une mission d'accompagnement lors du diagnostic du secteur du Pré de la Scie et de ses abords, lors de la proposition de principes d'aménagements, leur phasage, les modalités d'association des riverains, les approches financières, les orientations à arrêter et la rédaction d'un cahier des charges pour le choix d'un maître d'œuvre.

Cette prestation « gratuite » dont peut bénéficier la commune adhérente et cotisante au CAUE, précise dans une convention rédigée pour cette maîtrise :

- le contenu de la mission,
- les moyens,
- la durée,
- le financement,
- le régime fiscal ,
- les dispositions légales,
- l'évaluation et le résiliation de l'accompagnement.



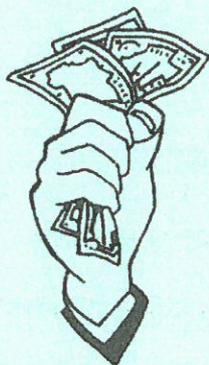
3 Financement des travaux connexes

Les travaux connexes sont principalement la réalisation ou l'aménagement de chemins consécutifs à l'aménagement foncier (remembrement).

Le financement de cette opération est assuré par l'Etat, en l'occurrence la DDE de Saint-Dié-des-Vosges.

Une convention est nécessaire pour régler les modalités de ce financement des travaux à réaliser sur les communes de Lachapelle et Thiaville/Meurthe.

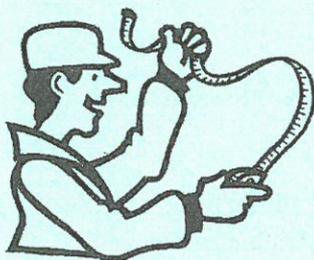
La maîtrise d'ouvrage avait été confiée précédemment à Thiaville par la commune de Lachapelle par une autre convention.



4 Maîtrise d'œuvre des travaux connexes au remembrement

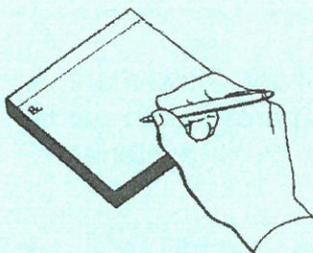
Un maître d'œuvre s'impose à propos des travaux connexes liés au remembrement.

Monsieur FRITZ représentant la société INGENO ayant répondu à l'appel d'offres est retenu et le Conseil accepte la signature d'une convention s'y rapportant.



5 Contrat d'accompagnement dans l'emploi et contrat d'avenir

Le Maire présente le dispositif de cohésion sociale qui offre la possibilité de recruter des personnels dans le cadre de contrats d'accompagnement ou d'avenir.

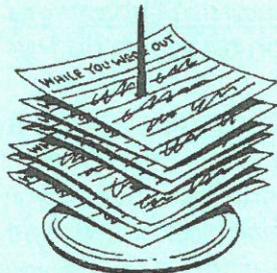


- A l'école, Mme CUNY va pouvoir bénéficier d'un contrat d'accompagnement, la maintenant par cet enchaînement dans son emploi au bénéfice de cette structure.
- A l'atelier, un poste en contrat d'accompagnement est ouvert dès à présent pour trouver le personnel dont le recrutement est confié à l'ANPE de Lunéville. (Ce poste est pourvu depuis cette réunion du 29 avril).

6 Admission et retrait de communes du Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome

Après avoir pris connaissance des explications fournies par le Maire, il est accepté :

- les demandes d'entrée dans le SDAA 54 de Xammes, Mandres aux Quatre Tours et Virecourt,
- la demande de sortie de la commune de Faulx.



LA VIE DU VILLAGE

Naissance :

Le 25 avril 2005 Enzo est venu égayer le foyer de Cyril MEYER et Christelle CHERRIERE domiciliés 3, rue de Bellevue.

Tous nos vœux au bébé et nos vives félicitations aux parents.



Mariage :

Le 11 juin 2005 a eu lieu le mariage de Jérôme THOUVENIN et Cindy CARABIN.

Nous leur présentons tous nos vœux de bonheur.



Décès :

Monsieur Pierre KALTENBACH s'est éteint à RAON-L'ETAPE le 28 mai 2005 dans sa 86^{ème} année.

Il avait présidé l'association du Foyer Rural pendant plusieurs années.

A sa famille dans la peine nous adressons nos sincères condoléances.

REFERENDUM

Lors du référendum du 29 mai 2005, 339 électeurs sur 444 inscrits (soit 76,36%) ont voté.

Nombre de suffrages exprimés : 331

Nombre de **OUI** : 114 (34,45%)

Nombre de **NON** : 217 (65,55%)



LUTTE CONTRE LE BRUIT

Avec le retour des beaux jours, l'approche des vacances, de la vie plus détendue, sont revenues les activités extérieures et chacun s'en réjouit. Il n'est pas inutile cependant de rappeler quelques règles de savoir vivre... afin de vivre en bon voisinage.



Les barbecues extérieurs font la joie de tous ceux qui en dégustent les produits. Pour les voisins... la sardine un jour de vent n'est pas obligatoirement appréciée... Lard, saucisses, merguez, viandes etc... sont suffisamment nombreuses pour suppléer... Par ailleurs, après le repas, bien vérifier que le feu est éteint.

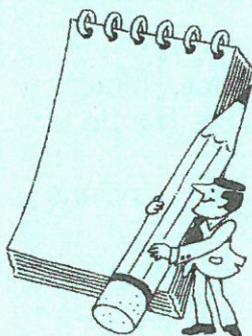
Entretenir sa pelouse, son gazon... quoi de plus normal. Attention cependant, dans le cadre de la lutte contre le bruit, à l'utilisation des engins à moteur qu'un arrêté préfectoral réglemente en particulier les samedis après-midi, dimanches et fêtes...



Apéritifs, repas à l'extérieur, etc... sont bien sympas. Profitons des beaux jours au maximum... Cependant, il n'est pas indispensable que vos conversations, rires et musiques soient partagés par vos voisins.

Notons tous les créneaux horaires autorisés :

- les jours ouvrables de 08h00 à 20h00
- les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



LE COIN DES ETOURDIS

Un anorack noir et un imperméable pour femme ont été trouvés à la fin du vide grenier du 15 mai.

Les retirer en mairie.

NETTOYAGE EN FORET

Voici l'état d'avancement des dossiers de subventions nettoyages octroyées à l'Association des Propriétaires Forestiers de Thiaville/Lachapelle :

Dossier 2000 : Les propriétaires ont été sollicités par la DDAF54 pour remplir et retourner les documents devant permettre le paiement du solde de cette subvention. Cette démarche de la DDAF est liée au rapprochement de la date butoir après laquelle plus aucun paiement ne pourra être réclamé. Un courrier complémentaire a été envoyé à 30 personnes pour les aider à





remplir les documents de la DDAF et faire en sorte que tout soit conforme aux souhaits de celle-ci.

Dossier 2001 : 3 propriétaires sont encore à contacter pour des problèmes de signatures pas assez ressemblantes sur les différents documents. Mme NEGRIGNAT et M. CATHERINE se chargent de réunir les documents au plus tard pour le 9 juin, date de la réception sur le terrain avec la DDAF54.

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

Jeunesse Loisirs

L'association Jeunesse-Loisirs de Thiaville/Lachapelle informe les familles de nos deux villages que la ruche de cet été se déroulera du 04 au 29 juillet 2005.

Comme chaque année, les locaux seront ceux de l'école, de la Salle Biétry et l'encadrement sera assuré par des personnes compétentes et diplômées.

Nous vous espérons nombreux cette année encore pour l'inscription.

Pour tout contact nous nous tenons à votre disposition :

Madame FRENOT : 03.83.71.43.55

Madame BOURGON : 06.22.21.41.61

Section des Anciens Combattants de Thiaville/Lachapelle

Un peu d'histoire ...

Notre section adhère à l'AMC (Association des Mutilés Combattants et victimes de guerre) le siège étant au 3, rue de la Charité 54000 NANCY.

Sous la tutelle de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants)

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901.

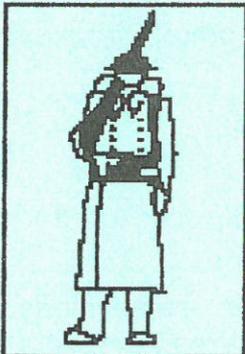
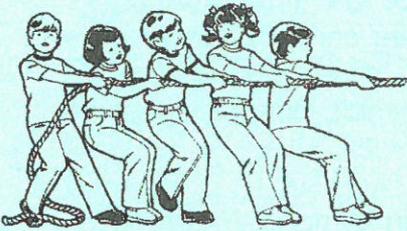
Historique de notre section

Après la guerre de 1914/18, une sous-section a été créée à l'échelon cantonal de BACCARAT comme base. Elle a fonctionné jusqu'en 1939 et a repris ses activités, toujours comme sous-section, en 1945 avec l'organigramme suivant :

Président d'honneur : M. Charles DEMANGE, Président actif : M. Raymond MATHIEU, Secrétaire/Trésorier : MM. Robert CHARTON et Georges SAGARD. (nous n'avons pas connaissance de l'effectif du moment).

Puis la sous-section tombe en sommeil vers 1958...

C'est en 1961 que M. André BIÉTRY décide de relancer l'amicale A.C. mais cette fois, au titre d'une section propre à Thiaville en effectuant toutes les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes. Le 11 novembre 1961, la constitution du nouveau bureau était la suivante :



Président d'honneur : Charles DEMANGE
Président en exercice : Henri NITKOWSKI
Secrétaire/Trésorier : André BIETRY
(effectif toujours inconnu)

Sans éléments le confirmant, nous pensons que l'intégration de Lachapelle à la section A.C. se situerait vers les années 1978.

Janvier 1978 : décès du Président de section, Henri NITKOWSKI.

Après consultation et élection des camarades A.C., le nouveau bureau se compose comme suit :

Président d'honneur : André BIETRY
Président actif : Jean FLEURENCE
Vice-président : Philippe JOANNARD
Secrétaire/Trésorier : Jacques SOUVAY

Octobre 1982 : suite à la démission du Président Jean FLEURENCE et du Secrétaire Jacques SOUVAY pour raisons personnelles, une réunion des membres A.C. a eu lieu le 10 octobre 82 qui à l'unanimité vota pour le bureau suivant :

Président d'honneur : André BIETRY
Président actif : Philippe JOANNARD
Vice-président : Alfred THIRION
Secrétaire/Trésorier : Gilbert DIVOUX
Porte drapeau : Jacques SOUVAY

Le 21 septembre 1990, le Président d'honneur André BIETRY décédait à l'âge de 89 ans.

Le 29 mars 2003 le vice-président Alfred THIRION décédait à l'âge de 87 ans.

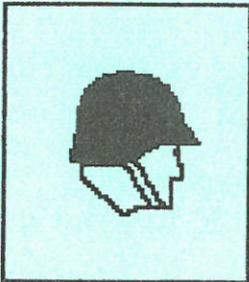
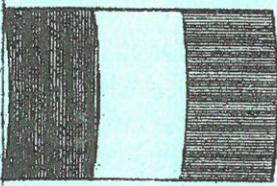
A ce jour, ils n'ont pas été remplacés.

Pour information, voici quelques chiffres concernant l'effectif depuis 1976 :

1976 : 27 adhérents	1986 : 30 adhérents	1996 : 21 adhérents
1977 : 25	1987 : 27	1997 : 18
1978 : 24	1988 : 25	1998 : 17
1979 : 23	1989 : 24	1999 : 16
1980 : 24	1990 : 24	2000 : 16
1981 : 28	1991 : 22	2001 : 16
1982 : 31	1992 : 22	2002 : 14
1983 : 31	1993 : 23	2003 : 13
1984 : 31	1994 : 23	2004 : 12
1985 : 31	1995 : 23	2005 : 10

Pour mémoire et par ordre alphabétique, voici la liste de nos camarades disparus :

M. AUBRY Gilbert, décédé le 19/05/2003
M. BIETRY André, décédé le 23/11/1990
M. COLIN Jean, décédé le 23/11/2004
M. COLIN Raymond, décédé le 21/05/1987
M. COUTRET Maurice, décédé le 17/08/1997
M. DIDIER Pierre, décédé le 15/07/1995
M. FLEURENCE Jean, décédé le 17/02/2005
M. JACQUEL Albert, décédé le 07/07/1995
M. JALLAIS Albert, décédé le 29/03/1986
M. NITKOWSKI Henri, décédé le 28/01/1978



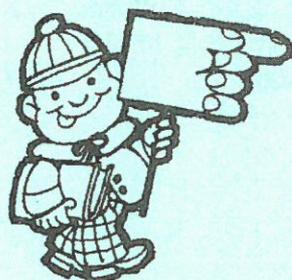
M. NEUHAUSER Henri, décédé le 07/03/1999
M. ROMAC Pierre, décédé le 07/08/2001
M. THIRION Alfred, décédé le 29/03/2003



Après la disparition de Frédéric DIVOUX, les membres de la section A.C de Thiaville-Lachapelle présentent leurs plus vives et très sincères condoléances à M. Gilbert DIVOUX son papa, secrétaire/trésorier de notre section ainsi qu'à toute sa famille dans la peine.

Le Président

FERMETURE DE LA MAIRIE



Pendant les mois de juillet et août, le secrétariat de mairie sera ouvert uniquement le mardi de 18h à 19h. Pour les affaires ne nécessitant pas la présence d'un élu, il sera ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h.

Le Maire et les Adjoints reçoivent également sur rendez-vous demandé au préalable.

PROCHAINES MANIFESTATIONS



- 18 juin : Fête de la Musique Place de la Mairie (RCM)
- 25 juin : Kermesse de et à l'Ecole à Thiaville (Les Amis de l'Ecole)
- 4 juillet : Fête Nationale à Lachapelle (Comité des Fêtes et Foyer Rural)
- du 04 au 29 juillet : Ruche d'été à Thiaville (Jeunesse Loisirs)
- 07 août 2005 : Fête Patronale
- 08 août 2005 : Danse du Coq au Foyer Rural (Club de l'Amitié)

PARCOURS DE SANTE



Les travaux de réhabilitation du parcours de santé avancent rapidement grâce aux bénévoles de diverses associations.

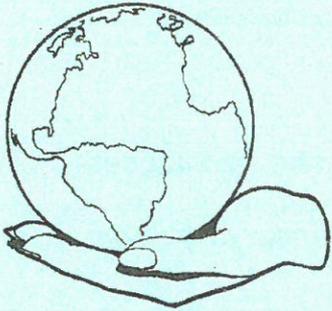
Les promeneurs et joggers peuvent déjà suivre le parcours. Les divers ateliers de gymnastique devraient être installés d'ici un mois.

INFO PRATIQUE

Les services de la Trésorerie seront fermés du jeudi 16 juin au mercredi 22 juin 2005 pour préparer, déménager et réinstaller leurs services au 4^{ème} étage de la Mairie de BACCARAT.

La Terre vous parle-t-elle ?

Auteur : Raouf Ben Yaglâne



Vous est-il arrivé une fois d'entendre la Terre parler ?

Moi oui ... Partout où je suis.

Elle n'arrête pas de me poursuivre, dans mon réveil, dans mon sommeil, sous ma douche, quand je marche, même quand je mange.

Elle est même sur ma table. Elle n'arrête pas de me parler :

« Vous me fatiguez, vous m'épuisez, vous me déchirez avec vos bombes...

Vous me poignardez avec vos missiles, vous faites trop de bruit ; je vous donne à boire, je vous donne à manger et certains trouvent le moyen de mourir de faim...

Je vous allaite dès votre naissance, et à la fin de votre vie, je vous reçois,

Je vous accueille, je me fais lit pour votre repos.

Je vous sucre, je vous pastèque, je vous aubergine,

je vous amande, je vous mandarine, je vous fleure, je vous Jasmine,

je vous donne mes odeurs pour vous égayer,

je vous emmène dans ma mémoire jusqu'à vos ancêtres,

je vous tapisse de neige pour vous distraire, et de sable pour vous plaire,

je me grotte, je me roche, je minéralise ,

je cicatrice vos blessures, je vous donne les fruits de mes entrailles,

je vous porte, je vous emporte,

je vous supporte, je vous transporte...

Sur chacun de vous il y a mes empreintes, mes couleurs et mes accents...

C'est par ma forme que sont formés les gestes de vos mains quand vous mangez, de vos pieds quand vous dansez.

Ne vous ai-je pas ouvert mon ventre pour répondre à vos besoins ?

Satisfaire vos caprices ? abriter vos corps ?

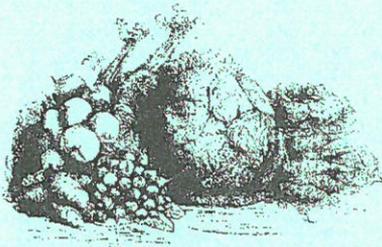
Si je disparaissais, où pourriez-vous planter vos arbres ?

Si je retirais mes eaux que pourriez-vous boire ?

Si je voilais mes beautés, que pourriez-vous voir ?

Si j'emportais mes céréales, mes fruits, mes forêts, mes océans,

Sur quoi iraient se poser les oiseaux ? Sur quoi iraient courir les chevaux ?



Comment iriez-vous peindre vos gloires, vos victoires, vos guerres, vos misères, vos haines et vos amours ?

Quand vous suffoquez, qui vous aère ?
Quand vous vous chagrinez qui vous console, vous cajole ?
Je me laisse labourer, vous me goudronnez ;
Je me laisse vendanger, vous me nucléarisez...

Attendez-vous à voir mes rivières sécher, mes montagnes s'écrouler...

Ah je vous connais, ceux que vous avez enterrés m'ont tout raconté de vous.

Vous ai-je déprimé avec mes jardins ?
Vous ai-je stressé avec mes parfums ?
J'étouffe.

Allez vous enterrez ailleurs, votre mort n'est plus dans ma vie...

Vous voulez le ciel, allez-y !

Grimpez dans l'air... réinventez une existence, mais sans moi.

Quand je suis arbre, vous me coupez,
Quand je suis céréale, vous me brûlez,
Quand je suis eau, vous me polluez,
Quand je suis fertile vous me gaspillez,
Quand je suis Afrique, vous m'affamez,
Quand je suis pétrole vous me pompez,
Quand je suis Nord vous me modernisez,
Quand je suis Sud vous me sous-développez...

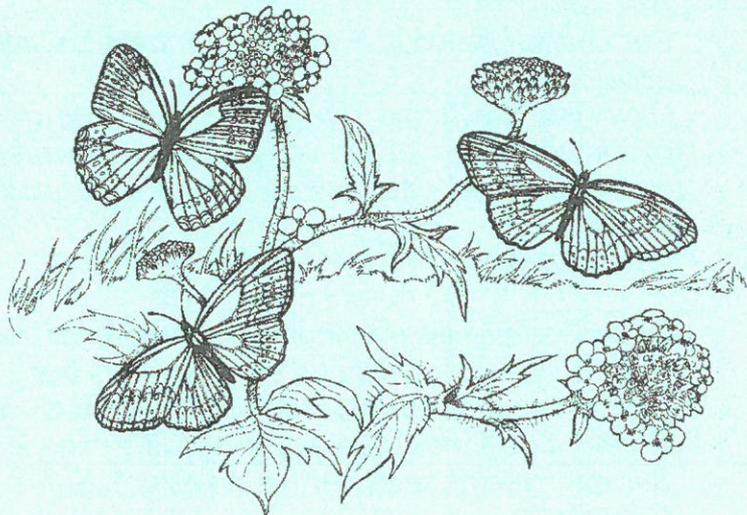
Je n'en peux plus...

Qui pourra me ressourcer ?

Quel autre peuple pourra m'habiter ? »

Vous est-il arriver d'entendre la Terre parler ?

Moi oui...



INFOS JEUNES

Existe-t-il de la vie sur Mars ?

Il y a environ 100 ans, les savants pensaient qu'il y avait de la vie sur la planète Mars... Malheureusement, ils se trompaient car depuis, les sondes spatiales nous ont envoyé les images d'un monde tristement désert. Mars est composé de deux couches successives de glace. Selon les clichés transmis, il apparaît que de l'eau coulait il y a 3 milliards d'années à la surface de cette planète. Il n'en faut pas plus aux spécialistes pour rêver que la vie ait pu y apparaître, puisque la présence d'eau équivaut à la présence de vie. Mais ne va pas pour autant imaginer des dinosaures ou des petits hommes verts ! Des sondes récentes ont seulement repéré des traces d'organismes minuscules, comparables à des bactéries.

Et si les pollueurs étaient les payeurs ?

400 000 euros, c'est ce que devra payer le capitaine d'un cargo maltais, reconnu coupable de pollution volontaire ! Cette peine, prononcée par le tribunal de Brest, est la plus importante jamais infligée. Ce bateau avait été surpris en octobre 2004 en train de rincer ses cuves de pétrole en pleine mer ! Ces pratiques sont malheureusement de plus en plus fréquentes. Malgré l'augmentation de la surveillance, seul 1 pollueur sur 100 est arrêté. Une nouvelle loi devrait prochainement voir le jour : les amendes infligées aux coupables pourront désormais atteindre 1 million d'euros. Messieurs les pollueurs, attention !

Lancement d'une campagne de vaccination des renards contre la rage

La rage peut toucher tous les mammifères et par conséquent l'homme, puisqu'il en est un. Cette maladie se transmet par la salive, le plus souvent lors d'une morsure. Si elle n'est pas soignée à temps, elle peut se révéler mortelle chez les animaux comme chez l'homme. En France, la rage a totalement disparu depuis 2001. Mais ce n'est pas le cas en Allemagne où la maladie augmente depuis l'année dernière. L'Agence française de sécurité sanitaire (AFSSA) vient donc de lancer une grande campagne de vaccination dans l'Est de la France (Bas-Rhin, Moselle, Meurthe et Moselle) pour éviter que cette maladie ne traverse la frontière. Cette campagne s'adresse surtout aux renards qui sont les principales victimes de cette maladie. Il s'agit d'une campagne de vaccination orale, c'est-à-dire que la nourriture renfermant le vaccin sera larguée par hélicoptère.

Les poissons dorment-ils ?

Comme tous les animaux, les poissons ne peuvent pas se passer de sommeil. Si on les empêchait de dormir, ils mourraient. Mais les poissons ne dorment pas comme nous : ils gardent les yeux ouverts car ils n'ont pas de paupières. Ils reposent alors, immobiles, au fond des rivières ou des aquariums. Certaines variétés comme les poissons perroquets, peuplant les mers tropicales, s'enveloppent même d'une membrane transparente que les scientifiques appellent "chemise de nuit" !

Qui a inventé l'école ?

Avant l'école, il n'y avait... pas d'école ! Les enfants apprenaient ce que faisaient les adultes en le mettant en pratique : fabriquer un outil, chasser, pêcher... C'est Charlemagne, roi des Francs de 768 à 814, qui créa les premières écoles élémentaires : les gens du peuple pouvaient y apprendre à lire, à écrire, à compter. Bien plus tard, en 1881, Jules Ferry, Ministre de l'Instruction publique, rend l'école laïque (ce qui signifie qu'elle ne dépend plus de l'Eglise), obligatoire et gratuite. C'est un changement très important, comparable à l'interdiction de faire travailler les enfants dans les mines, les usines et les ateliers.

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE
BILAN POUR L'ANNEE 2004
SYNTHESE ANNUELLE ETABLIE PAR LA DDASS DE MEURTHE ET MOSELLE

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE PAR LE RESEAU : **THIAVILLE**

SOUS MAITRISE D'OUVRAGE : **THIAVILLE SUR MEURTHE**

BACTERIOLOGIE

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.
12 séries d'analyses ont révélé **91.7 %** de résultat(s) conforme(s) aux limites de qualité soit **1** analyse(s) non conforme(s) sur **12**.

NITRATES

Elément provenant principalement des pratiques culturales, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas dépasser 50 milligrammes par litre. La concentration moyenne annuelle a été de **2.4** milligrammes par litre avec un résultat maximum à **2.6** milligrammes par litre.

ATRAZINE ET ATRAZINE DESETHYL

Eléments provenant de l'infiltration d'herbicides. L'exigence réglementaire de qualité est fixée à 0,1 microgramme par litre. L'Organisation Mondiale de la Santé a fixé une valeur guide pour l'atrazine à **2 microgrammes par litre**.

La concentration moyenne annuelle de l'atrazine a été de **0.0** µg/l avec un résultat maximum à **0.0** µg/l. La concentration moyenne annuelle de l'atrazine déséthyl a été de **0.0** µg/l avec un résultat maximum à **0.0** µg/l.

DURETE ET AGRESSIVITE

La dureté de l'eau représente le calcium et le magnésium naturellement présents dans les ressources. L'inverse d'une eau dure est une eau douce pouvant parfois être agressive c'est à dire risquant de provoquer la dissolution des métaux constituant les canalisations. L'eau distribuée est **douce**. Par ailleurs elle peut être qualifiée d'**eau légèrement agressive**. La dureté est de **6.45** degrés français.

AUTRES PARAMETRES

Tous les autres principaux paramètres mesurés ont présenté une moyenne conforme à l'exigence de qualité réglementaire à l'**exception du paramètre Carbone Organique Total**.

Ce paramètre a présenté une concentration moyenne de 2,15 mg/l pour une référence de qualité fixée à 2 mg/l.

Le Carbone Organique Total fournit une indication directe de la charge organique d'une eau.

CONCLUSION

L'eau distribuée en 2004 a été sur le plan microbiologique de qualité pouvant être améliorée. Elle est restée conforme, en moyenne annuelle, aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées à l'exception du paramètre Carbone Organique Total.

EAU ET PLOMB

La limite de qualité pour le paramètre plomb est passée le 25/12/2003 de 50 µg/l à 25 µg/l. Elle sera de 10 µg/l en 2013. Le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France estime que pour respecter cette future limite à 10 µg/l il convient de supprimer les canalisations en plomb afin d'éviter tout contact entre le plomb et l'eau. Dans l'attente de cette suppression, et particulièrement si l'eau est caractérisée comme agressive, il est recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations de n'utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après une période recommandée d'une à deux minutes d'écoulement.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION LORRAINE

ARRÊTÉ

n° 2005- 163

19 AVR. 2005

**relatif à la consultation du public dans le bassin Rhin-Meuse (districts Rhin et Meuse)
en application de la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition
de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000
établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE,
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE EST
PRÉFET COORDONNATEUR DU BASSIN RHIN-MEUSE,
PRÉFET DE LA MOSELLE,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, et notamment son article 14,

Vu la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la directive 2000/60/CE,

Vu l'avis du Comité de Bassin Rhin-Meuse en date du 4 février 2005,

SUR proposition du Directeur Régional de l'Environnement de Lorraine, délégué de bassin Rhin-Meuse,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}

Le public est consulté du 2 mai au 2 novembre 2005 sur :

- les enjeux de l'eau pour les districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse (partie française) qui se posent dans le bassin Rhin-Meuse,
- le programme de travail pour la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhin-Meuse (districts Rhin et Meuse),

présentés dans le document de consultation « Les enjeux de l'eau pour les districts Rhin et Meuse (partie française) – Directive cadre sur l'eau – Février 2005 – Comité de bassin Rhin-Meuse »

La liste des communes appartenant au bassin Rhin-Meuse est consultable sur les sites internet [<http://www.eau2015-rhin-meuse.fr>] et [<http://www.ecologie.gouv.fr>] et disponible sur demande auprès de la direction régionale de l'environnement de Lorraine (19, avenue Foch – BP 60223 – 57005 METZ CEDEX 1) et du secrétariat du Comité de Bassin (Agence de l'eau Rhin-Meuse – B.P. 30019 – 57161 MOULINS-LÈS-METZ Cedex).

ARTICLE 2

Les documents soumis à la consultation sont mis à disposition du public dans les préfetures et sous-préfetures de chacun des départements du bassin Rhin-Meuse concernés, au siège de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (dont les coordonnées sont précisées à l'article 1^{er}), ainsi que sur le site internet [www.eau2015-rhin-meuse.fr].

ARTICLE 3

Un exemplaire des documents soumis à la consultation est transmis aux associations agréées de protection de la nature et aux associations agréées de consommateurs, sur demande auprès du secrétariat du Comité de Bassin (Agence de l'eau Rhin-Meuse).

ARTICLE 4

Les documents de référence utilisés pour l'élaboration du projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux sont mis à disposition du public sur le site internet [www.eau2015-rhin-meuse.fr] et, sur demande, au siège de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

ARTICLE 5

Les avis du public concernant les deux points mentionnés à l'article 1^{er} sont recueillis par écrit dans les lieux mentionnés à l'article 2, en vue d'être transmis au Président du Comité de Bassin. Le public peut également faire part de ses observations par courrier postal adressé à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (coordonnées précisées à l'article 1^{er}) ou par courrier électronique (enjeux@eau-rhin-meuse.fr), à l'attention de Monsieur le Président du Comité de Bassin Rhin-Meuse.

ARTICLE 6

Les préfets de région, les préfets de département, les sous-préfets concernés par le territoire du bassin Rhin-Meuse et le Directeur Régional de l'Environnement de Lorraine, délégué de bassin Rhin-Meuse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de la préfecture de la région Lorraine et fera l'objet d'un avis inséré au Journal Officiel de la République française.

Fait à Metz, le **19 AVR. 2005**

POUR AMPLIATION
Le Directeur du Service Administratif



R. RINGHAND



LE PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE,
COORDONNATEUR DU BASSIN RHIN-MEUSE,



Bernard HAGELSTEEN

UNE PAGE DE NOTRE HISTOIRE (suite)

3° Ecrire les noms patois, lorsqu'il y a lieu, à côté du nom français et relater dans une note annexe, ce que l'on sait sur l'origine des noms de lieux, d'après les documents et renseignements possibles (archives communales, Souvenir des anciens de la Commune).

L'origine des noms est inconnue, ni les archives communales, ni le souvenir des anciens de la commune ne peuvent fournir de renseignements précis à cet égard.

4° Faire un plan approximatif de la commune en y mettant tous les noms de lieux, sans s'occuper de l'exactitude de l'échelle ni du fini du dessin. L'important est que celui-ci soit bien net et que tous les noms soient écrits dans l'orthographe française de préférence.

Ce plan est ci-joint.

5° Désigner les cours d'eau qui traversent la Commune, les décrire dans leur agencement général et dans les particularités de leur cours : pente, rapidité, ensablement, transformation lente ou accidentelle de leurs rives, chutes, intermittences maxima et minima de leur niveau, époques et niveaux atteints par les grandes inondations, leurs conséquences sur le lit du cours d'eau.

La Meurthe est le principal cours d'eau qui traverse le territoire de cette Commune sur un parcours d'environ 4 Km., son cours est sinueux et peu rapide ; sa pente est de 0.003 m par 100 mètres. La transformation de ses rives est pour ainsi dire nulle, pas d'ensablement, pas de chutes.

Entre les eaux les plus hautes et les plus basses, on peut constater une différence de niveau de 1.80m. La fonte subite des neiges et les pluies fréquentes de l'automne et du printemps occasionne souvent du débordement qui sont loin d'être nuisibles. A ce moment seul le niveau maximum peut atteindre 2.60 m. Des fascines, des saules, des blocs de pierre défendent les points menacés par l'impétuosité des eaux et empêchent la corrosion des rives.

Le ruisseau des grands fins qui traverse l'étroite vallée de ce nom sur une longueur de 3km a un niveau minima de 0.30m et maxima de 1m. Les mêmes causes qui viennent d'être énumérées plus haut amènent cette différence de niveau. Sa pente est très sensible : 0.04 m par hectomètre ; son cours est assez rapide et peu tortueux.

Le Moulin de Fagnouset et la féculerie de Thiaville sont situés sur ce petit cours d'eau.

C'est à partir de la féculerie qu'il se divise en deux branches, l'une à droite qui se jette directement dans la Meurthe en aval du pont du chemin de fer et l'autre à gauche qui forme le ruisseau de la Prairie et qui se jette aussi dans la Meurthe à la Veille Eau.

6° Particularités météorologiques

Par sa situation géographique et la configuration des montagnes qui environnent ce territoire à l'Est, au Sud Est et au Sud Ouest, cette Commune semble être abritée contre les ravages de la grêle et en effet de mémoire d'homme on n'a vu d'orage s'abattre sur ce territoire pour y causer des effets désastreux.

Trichamps.

Raon. (Sogues)

Plan de la Commune de Thiverville.

Echelle d'un à 10000

Commune de Thiverville (Sogues)

Barbe (Sogues)

Commune de Sachapell.

Commune de Territoire de la

